

l'an deux mil vingt -trois
le quinze février à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA,
GILLMANN, LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, RANCE,
SANTINHO

Date de convocation
9 FEVRIER 2023

formant la majorité des membres en exercice.

**Date d'affichage
de la convocation**
9 FEVRIER 2023

Pouvoirs : M. DIOP a donné procuration à M. EVEN
M. PASSET a donné procuration à Mme CHERET

**Date d'affichage
de la délibération**
17 FEVRIER 2023

Absent : ./.

Mme RANCE a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 17

Votants 19

**OBJET : Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la
Grande Couronne pour une mission d'assistance à l'archivage**

Mme la Maire informe l'Assemblée qu'il a été demandé au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France une mission d'assistance à l'archivage, afin de poursuivre la maintenance du classement des fonds d'archives. Cette mission demande une technicité particulière et doit être faite régulièrement.

Pour obtenir l'intervention de l'archiviste, il y a lieu de passer une convention avec le Centre de Gestion. Le tarif horaire est de 38 €. Le coût estimatif prévisionnel estimé en fonction du linéaire d'archives à traiter pour 2023 est de 2 736 €.

Mme la Maire demande à l'Assemblée d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la nécessité de trier et d'organiser les archives de la Mairie,
Vu la possibilité de confier cette mission au service archive du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,

A l'unanimité,

DECIDE de passer une convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la commune de Cernay-la-Ville, telle qu'annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Mme la Maire à signer cette convention, ainsi que toutes pièces se rapportant à l'objet de la présente délibération.




Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 23 février 2023
La Maire
Claire CHERET

Mis en ligne le 27/02/2023 à 15h11

REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2023

Application agréée E-legalite.com